



ASSOCIATION POUR LE MANAGEMENT
DE LA RÉCLAMATION CLIENT

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATIONS 2021

A dupliquer : un exemplaire par participant

ATELIER DE PERFECTIONNEMENT DANS LA GESTION DES RECLAMATIONS PAR TELEPHONE

POUR LES ÉQUIPES EN CONTACT AVEC DES CLIENTS RÉCLAMANTS

SESSION 1 – LUNDI 14 JUIN 2021

Durée : 1 jour (7h) - [consulter le programme](#)

SESSION 2 – LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Durée : 1 jour (7h) - [consulter le programme](#)

Tarif (cocher la case correspondante) :

Tarif adhérent : 300 € HT (360 € TTC)

Tarif non adhérent : 350 € HT (420 € TTC)

CONDITIONS D'INSCRIPTION (merci de compléter obligatoirement ces conditions d'admission)

- Depuis combien de temps le(la) stagiaire est-il(elle) en poste ?
- Date de la formation initiale « Gérer les réclamations par téléphone » :

COORDONNEES DU PARTICIPANT

Mme / Mr
NOM
PRENOM
FONCTION
ENTREPRISE
Téléphone
Email

COORDONNEES DU RESPONSABLE DE FORMATION ou PERSONNE EN CHARGE DU SUIVI DU DOSSIER

Mme / Mr
NOM
PRENOM
FONCTION
Téléphone
Email

COORDONNEES DE FACTURATION

- A l'entreprise
- A un organisme de formation

SOCIETE / ORGANISME PAYEUR
ADRESSE
CONTACT
Téléphone
Email
N° du bon de commande si besoin

BULLETIN COMPLÉTÉ À RENVOYER :

> par courrier :

AMARC, 67 rue de Chabrol 75010 PARIS

> ou par email :

contact@amarc.asso.fr

Besoin d'informations ?

> Appelez-nous au 01 48 24 52 97

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Toute admission à la formation est soumise à une inscription préalable et à validation des prérequis du stagiaire. Les frais de participation comprennent la formation, les pauses café, le déjeuner ainsi que les documents pédagogiques. L'AMARC se réserve le droit d'annuler de reporter ou de modifier le contenu du programme ou le lieu si des circonstances l'y obligent.

ANNULATION

Toute annulation doit nous parvenir par écrit au plus tard 15 jours avant le début de la formation. Passé ce délai, la formation vous sera facturée. Vous avez cependant la possibilité de vous faire remplacer en nous communiquant par écrit les noms et coordonnées du remplaçant.

REGLEMENT

Le règlement peut être effectué par chèque ou par virement.

> Chèque à l'ordre de l'AMARC

> Virement à l'ordre de l'AMARC (HSBC FR BBC INSTITUTIONNELS) :

- IBAN : FR76 3005 6006 4306 4332 4273 331

- BIC : CCFRFRPP

N° de formateur : 11 75 54918 75

A l'issue de la formation, l'AMARC vous fera parvenir une facture qui tient lieu de convention de formation simplifiée, ainsi qu'une attestation de présence sur demande.

J'ai pris connaissance des [conditions générales de vente](#) et m'engage à régler.

Ces informations sont nécessaires à notre association pour traiter votre demande. Elles sont enregistrées dans notre fichier de diffusion et peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès de la délégation générale de l'AMARC.

DATE et SIGNATURE du responsable de formation
et cachet de l'entreprise